

Références : Décret du 8 avril 2002

Arrêté du 27 juillet 2010

Arrêté d'habilitation du 17 mai 2016

Arrêté d'accréditation du 19 juillet 2017

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE SPECIFIQUES (UE1 - UE2 - UE3)

Unité d'Enseignement	Epreuves
UE1 (note sur 20)	Contrôle Continu (avec oral et QCM) - 30 % de la note Epreuve écrite durée 1h00 - 70 % de la note *
UE2 (note sur 20)	Mémoire écrit et QCM - 30 % de la note Epreuve écrite durée 1h00 - 70 % de la note *
UE3 (note sur 20)	Présentation orale du mémoire et QCM - 30 % de la note Epreuve écrite durée 1h00 - 70 % de la note *

* Note éliminatoire inf ou égale à 7/20

**Pour valider les UE spécifiques, il faut avoir obtenu une note $\geq 30 / 60$
sans note éliminatoire**

UE FONDAMENTALE (UE4)

Unité d'Enseignement	Epreuves
UE4 (note sur 20)	Epreuve écrite durée 2h00 - 100 % de la note

Pour valider l'UE 4, il faut avoir obtenu une note $\geq 10 / 20$

DATES A RETENIR

* **mardi 7 janvier 2020** - 10h à 12h - épreuve écrite (UE4) / Session 1

La convocation sera envoyée aux candidats un mois avant la date de l'épreuve écrite

* **mardi 3 mars 2020** - 14h à 16h - épreuve écrite ou orale (UE4) / Session 2

* **mercredi 8 avril 2020** - manuscrit du mémoire écrit à rendre

* **mardi 23 juin 2020** - 9h à 13h30 - épreuves écrites (UE1-UE2-UE3)

La convocation sera envoyée aux candidats un mois avant la date des épreuves écrites

* **mercredi 8 juillet 2020** - Jury - Affichage résultats dans la journée

LE JURY

Les épreuves écrites et orales sont jugées par un jury désigné par le Président de l'Université de Nantes, sur proposition du Doyen de l'UFR Odontologie de Nantes.

Il comprend au minimum **trois membres**, dont obligatoirement deux enseignants de l'UFR Odontologie de Nantes ayant participé à l'enseignement. Il est réparti de la manière suivante :

* Un Professeur des Universités, Praticien Hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires, justifiant à la fois du diplôme de docteur en chirurgie dentaire et du diplôme d'habilitation à diriger des recherches (HDR), en qualité de **Président de jury**.

* deux autres membres personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires. L'un de ces membres est un intervenant ayant participé à l'enseignement.